COMMUNICATION
communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Le Conseil d'Etat valide le renforcement de la gouvernance du RHNe

Dès le 1er janvier 2027, le président du Conseil d'administration Philippe Eckert bénéficiera d'un mandat élargi afin de faciliter l'évolution du RHNe dans un contexte de plus en plus exigeant.

La gouvernance du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) sera renforcée dès le 1er janvier 2027. A la demande du Conseil d'administration de l'hôpital cantonal, le Conseil d'Etat a validé l'élargissement du mandat du président du conseil, Philippe Eckert. Cette mesure, prévue pour une période déterminée de deux ans, doit permettre au RHNe de mieux répondre aux enjeux importants auxquels il fait face, tant au regard du système sanitaire que d'un retour à l'équilibre financier.

Cette nouvelle organisation vise à renforcer la capacité de pilotage du RHNe. Elle permettra non seulement de gagner en réactivité, mais aussi de fluidifier les processus décisionnels et favoriser une approche transversale des défis à venir, notamment dans le domaine médico-soignant, ainsi que de faciliter les arbitrages. Elle apporte une réponse concrète et à court terme aux enjeux identifiés en termes de gouvernance, tout en respectant la loi sur le RHNe.

Afin de remplir son mandat, Philippe Eckert travaillera trois jours par semaine au sein du RHNe et participera aux séances du Collège des directions. L'élargissement de son mandat, défini dans un règlement ad hoc, sera encadré par une commission de surveillance composée de trois administrateurs-trices représentant toutes les commissions du conseil.

Neuchâtel, le 6 novembre 2026

Le service communication répond à vos questions au 032 713 30 44